



**COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT
DES TERRITORIAUX DE CÔTE D'OR**

17, rue du Transvaal

21000 DIJON

☎ 06 49 78 81 55 / 06 87 54 28 19

✉ cgtdsd21@gmail.com

Mirebeau sur Bèze, le 20 novembre 2020

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Mirebellois et Fontenois
8, Place Général Viard
21310 MIREBEAU SUR BEZE

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du 30 novembre au 8 décembre 2020.

Monsieur le Président,

La CGT s'engage à défendre les agents sur l'ensemble du territoire de Côte d'Or. C'est pour cette raison que l'organisation syndicale CGT a été saisie par un grand nombre de professeurs d'enseignements artistiques de l'école de Musique de votre collectivité pour les aider dans leur défense.

Le 7 septembre dernier vous êtes venus à la rencontre des agents contractuels du service de l'école des 3 Arts afin de leur proposer des modifications importantes de leurs contrats de travail, afin de les remettre en règle au regard de la législation. Après de nombreuses années d'irrégularités, vous vous conformez enfin à l'interdiction d'annualisation pour les agents contractuels en CDI, créant ainsi une inégalité de traitement avec les agents contractuels en CDD, diplômés et en attente de l'ouverture du concours de la fonction publique dans leurs disciplines.

Malgré de nombreuses demandes, vous continuez d'être dans le déni de la précarité des agents contractuels en CDD

Pour permettre aux agents de la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois, du service de l'école des 3 arts, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de manifester leurs indignations face à leurs conditions de travail, de se mettre en grève pour porter leurs revendications nous déposons ce préavis de grève qui leur permettra de cesser le travail de 0 h à 24h pour les journées suivantes : 30 novembre 2020, 1er décembre 2020, 2 décembre 2020, 3 décembre 2020, 4 décembre 2020, 5 décembre 2020, 6 décembre 2020, 7 décembre 2020 et 8 décembre 2020, pour l'ensemble des agents de la collectivité et des structures citées plus haut.



**COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT
DES TERRITORIAUX DE COTE D'OR**

17, rue du Transvaal

21000 DIJON

☎ 06 49 78 81 55 / 06 87 54 28 19

✉ cgtdsd21@gmail.com

Nous portons à votre connaissance les revendications suivantes :

- **Équité de traitement pour les agents contractuels en CDI et en CDD en attente de concours**
- **Rémunération annuelle établie sur 52 semaines.**

Notre organisation syndicale et l'ensemble des professeurs de l'école des 3 arts sont disponibles dans les jours précédant la GREVE pour les négociations (prévues dans les textes de loi) sur les revendications portées.

Dans l'attente, merci de recevoir, nos sincères salutations

Frédérique CHEVALLIER
Pour les professeurs grévistes

Cyril VIERJAN
Animateur CSD CGT 21

COORDINATION SYNDICALE
DEPARTEMENTALE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DE COTE D'OR
17, rue du Transvaal
21000 DIJON
cgtdsd21@gmail.com